



ÉDITION 2023

Guide à l'attention des porteurs et porteuses de projets

Chères porteuses, chers porteurs de projets,

Vous envisagez de présenter un projet au Concours S'engager Pour les Quartiers ? Nous espérons que vous trouverez dans ce guide les réponses à vos éventuelles questions pour vous permettre de préparer au mieux votre dossier de candidature. S'il vous reste des interrogations après sa lecture, n'hésitez pas à écrire à l'adresse concours-cspq@fondationface.org, l'équipe du Concours vous apportera une réponse dans les meilleurs délais.

A noter : l'équipe du Concours vous propose de répondre en direct à toutes vos questions sur le Concours, les prix, le processus de sélection des projets... :

- Le 17 mars de 13h à 13h45 – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 23 mars de 18h30 à 19h15 – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 05 avril de 12h30 à 13h15- [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Le sommaire de ce guide :

- 1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref
- 2) Le calendrier de la 12^{ème} édition du Concours
- 3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature
- 4) Les prix thématiques de cette édition (+ focus sur le prix du collectif engagé)
- 5) Les critères de sélection par prix
- 6) Quelques consignes et astuces pour candidater
- 7) Le processus de sélection des projets
- 8) Le Tour de France des projets nommés
- 9) Les engagements pris par la Fondation FACE
- 10) Les engagements pris par le candidat
- 11) La cérémonie de remise des prix
- 12) L'accompagnement des projets lauréats, en quoi ça consiste ?

*
* *

1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref

Grâce au Concours S'engager Pour les Quartiers, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) identifie, récompense et accompagne depuis 2011 des projets solidaires nés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et lors de la 10^{ème} édition, des projets mis en œuvre en zones rurales.

L'objectif est de contribuer à lutter contre les stéréotypes en mettant en lumière les capacités d'innovation sur ces territoires, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective.

Depuis 2011 :



Plus de **1 500 candidatures** enregistrées dans toute la France



40 lauréats récompensés



600 collectifs et associations mobilisés



Près d'un **demi-million d'euros** versés aux porteurs de projets

Ce Concours ne pourrait être organisé sans le soutien précieux de partenaires publics et privés. Pour cette 12^{ème} édition, le Concours S'engager Pour les Quartiers est soutenu par :



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

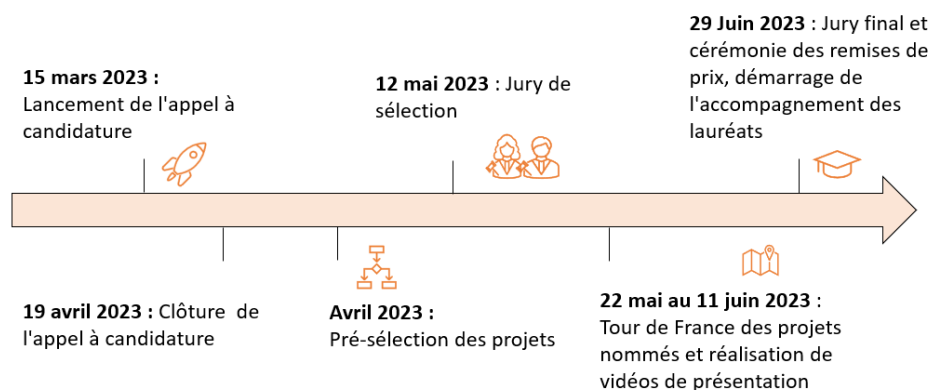


La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP), réunit acteurs publics, privés et associatifs dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Depuis 30 ans, elle est un lieu unique de rencontre pour les entreprises et les acteurs publics agissant sur ces champs, constituant le plus grand réseau français d'entreprises engagées socialement.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) !

2) Le calendrier de la 12^{ème} édition du Concours

Voici ci-dessous les grandes étapes de la 12^{ème} édition du Concours S'engager Pour les Quartiers :



3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature

Avant de déposer votre dossier, vérifiez que votre candidature respecte les critères d'éligibilité suivants :

- **Critère 1** – Le projet candidat au Concours a pour vocation d'être développé dans un ou des Quartier(s) Politique(s) de la Ville (QPV) pour l'ensemble des prix, dans les territoires ruraux fragiles pour les prix « Education aux médias pour le jeune public » et « Bien vieillir ».



Pour vérifier que votre projet est mis en œuvre dans un Quartiers Politique de la Ville, [cliquez ici](#).

Pour vérifier que la zone rurale dans laquelle est mis en œuvre votre projet est éligible, [cliquez ici](#) : seules les zones « peu denses » et « très peu denses » sont éligibles.

- **Critère 2** – Le dossier de candidature est porté par un acteur de l’ESS sur le territoire français :
 - Une association loi 1901
 - Un bailleur social
 - Une collectivité locale
 - Un établissement public

- **Critère 3** – Le projet candidat doit démontrer qu’il œuvre pour l’Intérêt Général et qu’il s’inscrit dans une démarche de lutte contre l’exclusion, la pauvreté et la discrimination.

Les critères 4 et 5 ne sont pas obligatoires ni discriminants mais seront appréciés par le jury.

- **Critère 4** – Un projet réfléchi et/ou soutenu par un collectif d’acteurs.

- **Critère 5** – Le projet est ou va faire l’objet d’une consultation auprès des habitants.



Pour en savoir plus sur les critères d’éligibilité : [cliquez ici](#).

4) Les prix thématiques de la 12^{ème} édition du Concours

Pour sa 12^{ème} édition, le Concours S’engager Pour les Quartiers récompense des projets dans les catégories suivantes :

- Le prix « Insertion professionnelle », parrainé par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

- Le prix « Transformation écologique et solidaire », parrainé par la Banque des Territoires

- Le prix « Education aux médias pour le jeune public », parrainé par le Ministère de la Culture et par la Fondation Agir pour les Enfants et le Ministère de la Culture créée par Milan Presse

- Le prix « Bien vieillir », parrainé par Malakoff Humanis

- Le prix « Illettrisme et illettronisme », parrainé par la DGEFP

- Le prix « Coup de Pouce » de la Fondation FACE

5) Les critères de sélection par prix

- **Prix « Insertion professionnelle »** (parrainé par l'ANCT) – dotation de 10 000€

Ce prix récompense les projets d'accompagnement de publics très éloignés de l'emploi et/ou victimes de discriminations qui renouvellent les démarches d'orientation et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Les projets candidats doivent/peuvent :

- Favoriser la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- Encourager et accompagner les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances
- Promouvoir les démarches de tutorat et d'alternance dans les entreprises
- Faciliter l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi
- Organiser la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec des professionnels (ex : dispositifs de parrainage)
- Proposer de nouveaux dispositifs de formation, de professionnalisation et de développement des compétences, notamment vers les métiers du numérique, de l'environnement et des éco-activités
- Contribuer au développement qualitatif des clauses d'insertion dans les marchés
- Développer des initiatives particulièrement originales et duplicables de mobilisation collective des parties prenantes de l'emploi dans les territoires



Les territoires cibles : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

- **Prix « Transformation écologique et durable »** (parrainé par la Banque des Territoires) – dotation de 10 000€

Ce prix récompense les initiatives individuelles ou collectives pour agir à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville contre le changement climatique et ses effets. Il peut par exemple, mais pas exclusivement, aborder une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- 0) Economie circulaire : circuits-courts, low-tech, lutte contre le gaspillage alimentaire, transition alimentaire, collecte/valorisation/tri des déchets, recyclage/surcyclage...

- 1) Quartiers durables : lutte contre la précarité énergétique, mobilités douces, aménagement durable, protection et valorisation de la biodiversité, efficacité énergétique des bâtiments, solutions basées sur la nature...
- 2) Education à l'environnement : transmettre les enjeux de la préservation de l'environnement pour toutes les populations et à tous les âges, donner envie d'agir à son échelle à travers des activités dans la nature ou des ateliers manuels, culturels, sportifs, créatifs, visuels, innovants...



Les territoires cibles : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

- **Le prix « Education aux médias pour le jeune public », parrainé par le Ministère de la Culture et la Fondation Agir pour Tous les Enfants**

Ce prix vise à récompenser les initiatives d'éducation aux médias et l'accès à l'information pour les jeunes de moins de 16 ans dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ou en milieu rural, par exemple :

- Des initiatives innovantes permettant de développer l'esprit critique, les capacités d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser des informations (comment vérifier une information? Comment prévenir la diffusion de fake news...)
- Des projets accompagnant les jeunes dans la production de leurs propres contenus médiatiques
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Il permet également de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires.

Les initiatives peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des sites web, des applications mobiles, des réseaux sociaux, des radios locales, des journaux communautaires, des ateliers, des formations, des événements ou encore tous formats innovants.

Cible : les jeunes de moins de 16 ans

Type d'actions : hors et dans le milieu scolaire



Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

- **Le prix « Bien vieillir », parrainé par Malakoff Humanis**

Ce prix récompense les initiatives répondant aux problématiques du « bien vieillir » dans sa dimension transversale. A ce titre, il met en lumière des thématiques comme : la fracture numérique, l'isolement social, les mobilités, le logement, l'accès aux services...

Les séniors (+ 60ans) et les aidants doivent être les bénéficiaires principaux du projet ou l'un des bénéficiaires principaux.

Les projets incluant les parties prenantes dans la réflexion et/ou la mise en œuvre du projet seront particulièrement appréciés.

Les projets mis en œuvre dans les zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires du prix) seront particulièrement appréciés.

Les projets candidats peuvent :

- S'inscrire dans une démarche de lutte contre des problématiques sociétales : l'isolement social, le mal-logement, la fracture numérique, la mobilité...
- Encourager la participation des seniors à la vie sociale locale et développer le « pouvoir d'agir »
- Apporter des réponses innovantes pour favoriser la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers
- Apporter des réponses pour favoriser l'aller vers
- Apporter des réponses concrètes et innovantes pour améliorer la qualité de vie des personnes aidantes

Public cible : seniors et les personnes « aidantes »



Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

- **Le prix « Illettrisme et illectronisme », parrainé par la DGEFP**

Ce prix récompenserait les projets visant à identifier, sensibiliser et accompagner les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme dans les territoires fragiles (QPV et zones rurales). :

- 1) Identifier : soutien aux projets visant à détecter et repérer les personnes victimes d'illettrisme et d'illectronisme dans le parcours vers ou au sein de l'entreprise

- 2) Sensibiliser : soutien aux actions visant à appuyer les entreprises dans l'accompagnement de leurs salarié.e.s concerné.e.s , (informer et outiller sur les solutions existantes)
- 3) Accompagner : soutien à des projets ayant recours à des méthodes innovantes d'accompagnement des personnes dans le cadre d'ateliers (lire, écrire, compter) et dans leurs démarches administratives/professionnelles de l'utilisation du numérique (portable, ordinateur, coffre-fort numérique)

Public cible : des personnes en situation d'illettrisme éloignées de l'emploi et des personnes déjà en emploi



Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville

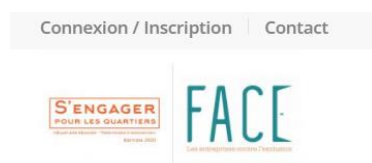
- **Le prix « Coup de Pouce » de la Fondation FACE**

Le prix « Coup de Pouce », porté par la Fondation FACE, sera ouvert aux projets nommés à l'issue du jury technique, afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre d'une activité à impact.

1) Quelques consignes et astuces pour candidater

Etape 1 : Dirigez-vous sur le [site internet](https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/) du Concours S'engager Pour les Quartiers <https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/>

Etape 2 : Créez votre compte candidat sur le site internet



Etape 3 : Vérifiez votre boîte mail y compris vos messages "indésirables" puis cliquez sur le lien afin de configurer vos identifiants.

Etape 4 : De retour sur le site du Concours, cliquez-sur sur l'onglet "Candidater"

Etape 5 : Puis sur “constituer sur votre dossier”, vous pouvez commencer à remplir le formulaire de dépôt. Bon à savoir, il est possible d’enregistrer votre progression et de continuer plus tard



L’appel à candidatures est ouvert du 15 mars au 19 avril. Si vous souhaitez préparer votre candidature avant cette date, [cliquez ici](#) pour découvrir les questions du formulaire de candidature et préparer vos réponses.

Etape 6 : Une fois le dossier dûment complété, cliquez sur “envoyer”, un message de remerciement s’affichera en suite

Envoyer (définitif)

Enregistrer et continuer plus tard

Nous vous remercions d’avoir candidaté à l’édition 2022 du Concours S’engager pour les Quartiers. Les résultats du Concours seront disponibles à partir du 17 juin 2022. Un accusé de réception vous sera envoyé dans votre boîte mail (attention il peut se trouver dans vos courriers indésirables)

Etape 7 : S’armer de patience en attendant des nouvelles de l’équipe Concours 😊, n’hésitez pas à la contacter pour toute information supplémentaire : concours-cspq@fondationface.org

6) Le processus de sélection des projets

La sélection des projets est réalisée en plusieurs étapes, avec la participation des collaboratrices et collaborateurs des partenaires de chaque prix, ainsi que l’équipe de la Fondation FACE et de sa communauté (salariées et salariés des clubs FACE dans les territoires et membres des fondations abritées par FACE).

Une fois votre dossier de candidature complété et déposé sur le site internet du Concours (pour rappel, c’est [ici](#) !), l’équipe du Concours vérifie que ce dernier est bien complet. Le cas échéant, une première sélection est réalisée grâce aux [critères d’admissibilité](#).

Si votre projet est validé, nous vérifions ensuite que celui-ci correspond au prix pour lequel vous avez candidaté. Si ce n’est pas le cas, nous contacterons le porteur de projet pour en échanger et lui proposer, si possible, de candidater à un autre prix.

Une fois la phase d’admissibilité passée, chaque projet est étudié par les membres d’un jury technique composé de différents collaborateurs et collaboratrices d’entreprise. Chaque membre du jury analyse les projets à l’aune d’une unique grille de sélection. Une fois les projets instruits, le jury technique se réunit pour sélectionner 3 projets nommés par prix. Chaque candidat sera donc informé de l’issue donnée à sa candidature après la réunion du jury technique dans le courant du mois de mai 2023.

Les projets nommés bénéficient d'une préparation pour présenter au mieux leur projet lors du Grand Jury permettant de sélectionner le lauréat de chaque prix. L'annonce des lauréats aura ainsi lieu fin juin 2023.

7) Le « Tour de France » des projets nommés

Tous les porteurs de projets nommés bénéficient de la réalisation d'une vidéo de présentation de leur initiative, tournée par un vidéaste professionnel. Cette tournée est appelée le « Tour de France », qui se tiendra en mai 2023 (dates à confirmer).



Vous pouvez visionner [ici](#) les vidéos réalisées pour les projets nommés en 2022.

8) Les engagements pris par la Fondation FACE

Les projets lauréats du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficient de :

- Une dotation financière de 10 000€ pour les lauréats des prix thématiques et de 3 000€ pour le lauréat du prix « Coup de Pouce »
- Le tournage d'une vidéo de présentation du projet par un vidéaste professionnel
- La réalisation d'un diagnostic de leurs besoins de soutien et la mise en place d'un accompagnement adapté sur une période d'un an

Focus : l'accompagnement des projets lauréats, en quoi ça consiste ?

Chaque projet lauréat d'un prix du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficie de la mise en œuvre d'un accompagnement pour répondre au mieux aux enjeux identifiés par le candidat afin de favoriser le développement et la pérennité de son projet.

Pour cela, un diagnostic des besoins sera réalisé avec l'équipe de la Fondation FACE, au lendemain de la tenue du jury final et de l'annonce des lauréats. Ce diagnostic permettra d'identifier les besoins et de prioriser les axes sur lesquels le projet a besoin d'un soutien ou d'une expertise spécifique.

Une fois cette étape réalisée, la Fondation FACE mettra chaque lauréat en contact avec une structure de sa communauté (un club FACE à proximité, une fondation abritée pouvant mobiliser une expertise particulière ou encore une ancienne structure lauréate...). Cette structure sera par la suite chargée de concrétiser l'accompagnement afin de répondre aux besoins pré-identifiés. Cet accompagnement peut par exemple prendre la forme d'un parrainage/marrainage pour un.e salarié.e d'une entreprise partenaire.

9) Les engagements pris par les candidats

En validant sa candidature pour le Concours, chaque candidat s'engage à :

- Prendre connaissance, accepter et signer le [règlement du Concours](#)
- Répondre aux éventuelles demandes de renseignements complémentaires formulées par l'équipe du Concours durant la période d'instruction des projets

Les porteurs de projets nommés à l'issue du jury technique s'engagent à :

- Trouver un créneau disponible pour organiser le tournage de la vidéo de présentation de leur projet (date à confirmer en mai 2023)
- Participer aux sessions « d'oraux blancs » pour préparer leur présentation au Grand Jury
- Participer, dans la mesure du possible, à l'évènement de remise des prix (date à confirmer)

Tous les lauréats de la 12^{ème} édition du Concours s'engagent pour leur part à :

- Valoriser le soutien apporté par leur participation au Concours S'engager Pour les Quartiers
- Réaliser le diagnostic des besoins, avec l'appui de la Fondation FACE
- S'engager dans la démarche d'accompagnement proposée par le réseau FACE, afin de répondre aux besoins et enjeux pré-identifiés à l'occasion du diagnostic

Rejoignez la Grande Equipe !

Tous les candidats au Concours S'engager Pour les Quartiers seront invités à rejoindre la Plateforme en ligne de la Grande Equipe, pilotée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

La Grande Equipe, qu'est-ce que c'est ? C'est une plateforme interactive et collaborative qui vise à fédérer les acteurs de la politique de la ville et leur permettre d'échanger sur leurs bonnes pratiques, leurs actions inspirantes et les actualités des quartiers. Au sein de la plateforme, un groupe d'échanges « ESS Quartiers » dédié aux acteurs privés et publics œuvrant dans le champ de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet de renforcer les liens et les interactions entre acteurs.

Cette plateforme interactive, qui rassemble déjà plus de 4600 personnes inscrites, sert deux objectifs principaux :

- Renforcer l'accès à l'information,
- Favoriser le partage, la mise en réseau et l'émergence de nouvelles communautés d'acteurs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

10) La cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix, prévue en juin 2023 (sous réserve), clôturera cette 12ème édition du Concours S'engager Pour les Quartiers. L'évènement qui met à l'honneur les porteurs de projets lauréats, permet également un véritable temps de rencontres et d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes mobilisées.